



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'investissement
en charge de France 2030

Le Secrétaire général
Dossier suivi par Pascal GAUTIER
contre-expertise@pm.gouv.fr
Réf : ML/PG/n°198

Paris, le 14.04.2024

Avis 2023-n°137

| <u>AVIS DU SGPI</u> Projet Renov X | |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ministères concernés : | <ul style="list-style-type: none">- Ministère des Armées- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique |
| Date de réception du dossier : | 20 novembre 2023 |
| Date du rapport ESE : | 3 avril 2023 |
| Synthèse de l'évaluation socio-économique | |
| Coût total du projet examiné (Financement État selon le décret 2013-1211) | <ul style="list-style-type: none">- 217 M€ |
| Principaux bénéficiaires | <ul style="list-style-type: none">- Gains environnementaux- Dépenses de fonctionnement- Temps de déplacement- Qualité de la recherche- Rénovation d'un site emblématique |
| Dimensionnement du financement de l'Etat | <ul style="list-style-type: none">- Restructuration de l'ensemble central et rénovation constructions de certains bâtiments de recherche |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none">- Durée des travaux : 5 ans- Date de mise en service : 2029 |

1. Contre-expertise réalisée

Le calendrier de la contre-expertise, réalisé pour l'essentiel début 2024, est cohérent avec le planning fixé par la Direction de l'Ecole Polytechnique pour disposer de l'avis du SGPI préalablement à son choix du maître d'œuvre, qui devrait intervenir en avril 2024.

Le SGPI a nommé pour mener cette contre-expertise trois contre-experts pour leurs compétences après avoir préalablement vérifié leurs déclarations d'intérêt.

Le SGPI a transmis le dossier initial aux contre-experts le 20 novembre 2023, complété d'éléments en réponse aux questions qu'ils ont posées au porteur de projet.

Les conclusions du rapport de contre-expertise m'ont été présentées par les contre-experts le 3 avril 2024. Dans l'ensemble, le cadre général évaluatif est correctement respecté et le rapport d'évaluation s'astreint à suivre le canevas général proposé afin de mesurer la valeur socio-économique du projet.

Néanmoins, le positionnement particulier de l'Ecole Polytechnique au sein du paysage de l'enseignement supérieur national aurait pu conduire le porteur de projet à proposer un cadre d'analyse plus large et plus adapté à l'ambition de l'Ecole de figurer parmi l'élite mondiale des écoles d'ingénieurs.

2. Avis du SGPI

Le projet global de restructuration immobilière du campus de l'Ecole Polytechnique vise à remettre l'Ecole aux meilleurs standards internationaux, à la rendre exemplaire en termes de développement durable. Le projet soumis à la contre-expertise se compose de trois blocs principaux (restructuration de l'ensemble central et du « peigne », ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment de recherche) et fait suite à un ensemble conséquent d'opérations ayant affecté le campus depuis 2017 (bâtiment Bachelor, pôle mécanique...).

Outre les enjeux spécifiquement bâtimentaires qui adressent l'usure d'un ensemble datant des années soixante-dix, ce projet a pour ambition d'inscrire pleinement le campus dans l'environnement du pôle scientifique et technologique de Paris Saclay en créant un nouvel axe de circulation Est Ouest. Cette dimension du projet apporte un élément essentiel à la profonde transformation du campus, d'un camp militaire initialement fermé, en une structure accessible, accueillante et pleinement intégrée aux autres membres de l'Institut Polytechnique de Paris (X, ENSTA, ENSAE, TELECOM Paris, TELECOM SudParis).

Si les dimensions environnementales et de mobilité sont correctement traitées dans le cadre de l'étude socio-économique, les contre-experts ont formulé un certain nombre de remarques méthodologiques relatives notamment au scénario de référence retenu ainsi qu'aux choix de certains paramètres (valorisation de la diplomation et des activités de recherche). Si l'ensemble de ces remarques vient, d'une façon générale, renforcer la valeur économique du projet, les imprécisions constatées n'ont pas nui à la pertinence du projet ainsi qu'à sa cohérence avec le schéma directeur immobilier de l'Ecole. Les contre-experts auraient également souhaité disposer d'une étude de risque plus approfondie au regard des incertitudes avérées pesant sur le projet, dont le coût de l'investissement, le nombre d'étudiants à accueillir ou encore les activités de recherche concernées par les trois décennies à venir.

Si la valeur du projet ne fait aucun doute, il semble cependant qu'un certain nombre de dimensions stratégiques auraient mérité des développements complémentaires pour mieux rendre compte de la valeur intrinsèque du projet et ainsi renforcer sa valeur socio-économique. Le plan d'occupation du grand hall, les modèles d'hébergement (salles de cours, laboratoires), les schémas de coopération au sein de l'Institut et plus largement du plateau de Saclay sont autant d'éléments qui auraient pu constituer des axes de valorisation supplémentaires et mieux rendre compte des apports du projet.

Au global, le SGPI émet donc un avis favorable sur le dossier 'Renov X'. Il recommande, dans le même temps, au porteur de projet de compléter son analyse de risque en vue de renforcer son dispositif. Le SGPI lui suggère également de procéder à la démarche de labellisation, commune à tous les projets d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que d'avoir un recours systématique au service de l'EPAURIF dans le cadre de la gestion de sa maîtrise d'ouvrage. Enfin, il pourrait être pertinent de joindre au dossier ESE des éléments complémentaires sur la stratégie et l'ambition de positionnement sur la scène internationale et d'en décrire succinctement les enjeux socio-économiques correspondants.


Bruno BONNELL
Geraldine LEVEAU
Secrétaire générale adjointe